

Bulletin municipal n°12

Echandelys



Une hotte pleine de surprises ? L'avenir le dira !

Janvier 2024

Le billet du maire

Une année s'est écoulée et notre Communauté a su se rassembler nombreuse et joyeuse autour d'évènements festifs : fête de la musique, fête patronale et plus récemment la veillée de Noël.

Une année s'est écoulée et notre Communauté a su se rassembler nombreuse et grave, pour accompagner dans leur dernier voyage des personnalités marquantes : Jeantou, nos deux Jeannot, plus récemment « Le Loï »..... et d'autres moins « populaires » mais toutes aussi remarquables.

Et chaque fois ce besoin de rire ou de pleurer ensemble qui nous lie et nous relie un peu plus.... comme autant de rituels qui participent à la construction de notre histoire commune et lui donnent du sens.

Une année s'est écoulée et nos associations se sont engagées pour animer la commune : souvenons-nous de la course cycliste des Copains, de la formidable organisation de la finale des rallyes automobiles ou plus récemment du marché de Noël.

Et chaque fois, la preuve qu'il est possible de sortir de l'individualisme et du chacun pour soi dont on dit qu'ils marquent notre société.

Alors souhaitons-nous pour 2024, de poursuivre dans cette voie.

Soyons solidaires de la personne qui souffre, soutenons celui qui plus âgé a besoin de notre aide, acceptons que notre voisin ne pense ni ne vive comme nous

Et conscients que chacun d'entre nous peut et doit apporter sa pierre à l'intérêt général, n'hésitons pas à prendre des initiatives, proposer des idées et même s'il le faut.... émettre des critiques quand les choses ne semblent pas aller dans le bon sens.

Sachez bien que Le maire et les conseillers sont à votre écoute et soyez assurés que même s'ils ne peuvent s'engager à changer votre vie, du moins feront-ils tout leur possible pour l'améliorer.

Christian HEUX

*Monsieur Christian Heux, maire
ainsi que les conseillers municipaux
vous présentent leurs
meilleurs vœux pour 2024.*



Au fil des conseils municipaux



Conseil du 20 décembre 2023

Présents : Nathalie Claude, Mélanie Deijn, Marion Faron, Pierre Faure, Christian Heux, Jean Philippe Meunier, Patrick Recoque, Yvette Renaudias

Cees Breuer est représenté par Christian Heux et Romuald Morin Lebourg par Jean-Philippe Meunier

Secrétaire de séance : Nathalie Claude

Délibérations :

- 1) Vote à 9 voix pour, le projet de requalification du parvis de la mairie projet porté par les cabinets « Détours-atelier de paysage » et « Design tout terrain » pour un montant de 93 383 HT. Une demande de FIC doit être déposée auprès du département à hauteur de 40 % du montant des travaux. Ainsi qu'une subvention DETR auprès de l'Etat à hauteur de 30% . *(P Recoque n'a pas pris part au vote, ayant des intérêts dans le projet)*
- 2) Vote à l'unanimité du tarif du repas de l'institutrice ou du personnel intervenant scolaire à 7,70 €, la cantinière de Condat devra être avertie dans la matinée.
- 3) Vote à l'unanimité de la déclaration modificative dans le budget d'assainissement afin de passer l'écriture de remboursement du salaire de l'employé communal. Soit dans le compte 6218 +430 €, dans le compte 613 location 150 €, dans le compte 622 honoraires -200 € et dans le compte 706129 Redevance modernisation des réseaux de collecte -80 €
- 4) Vote à 9 voix pour, le dépôt d'une demande de subvention (FIC) auprès du département soit 40 % du montant HT de 19 869.48 € pour le projet d'aménagement d'un local pour les associations dans l'ancienne cantine. *(P. Recoque n'a pas pris part au vote, ayant des intérêts dans le projet),*

Questions diverses :

Le conseil donne son accord à la demande de Sébastien Drapeau de pouvoir garder l'appartement du Relais au mois de janvier moyennant le loyer habituel de 200 €

Monsieur le Maire nous informe qu'il reste en contact avec un repreneur intéressé par la gérance du Relais de la Fontaine assez rapidement

Opération à vocations multiples

Le parvis de la mairie aménagé en cour d'école !

Le contexte

L'école située au rez de chaussée du bâtiment abritant la mairie n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

L'obligation imposée par la loi de rendre accessibles les bâtiments public et la perspective à moyen terme d'accueillir un enfant à mobilité réduite nous a conduits début 2023 à lancer une étude auprès des cabinets Détours-Ateliers de paysages et Design tout terrain.

Cette étude a conclu à repenser complètement le parvis actuel de la mairie, en traitant cet espace comme un espace multifonctionnel : cour d'école, place de mairie, extension extérieure de la salle polyvalente, lieu de vie pour les habitants.

Espace pour les élèves certes, mais aussi pour l'ensemble des habitants du village qui utiliseront ces installations durant les événements organisés à la salle des fêtes donnant sur la cour et qui sera traité pour permettre un accès sécurisé à la mairie.

Les objectifs

- Rendre l'école et l'ensemble du rez de

chaussée du bâtiment accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Proposer une cour d'école ponctuelle en fonction des besoins

- Permettre l'accès facile pour les livraisons de la cantine.

- Proposer un parvis de mairie qualitatif pour un bâtiment représentatif de la République

- Mettre en valeur le seuil de la salle polyvalente pour pouvoir étendre les activités à l'extérieur du bâtiment

En plus de résoudre les problèmes d'accessibilité la création de cette 2ème

cour de récréation permet aussi de faciliter

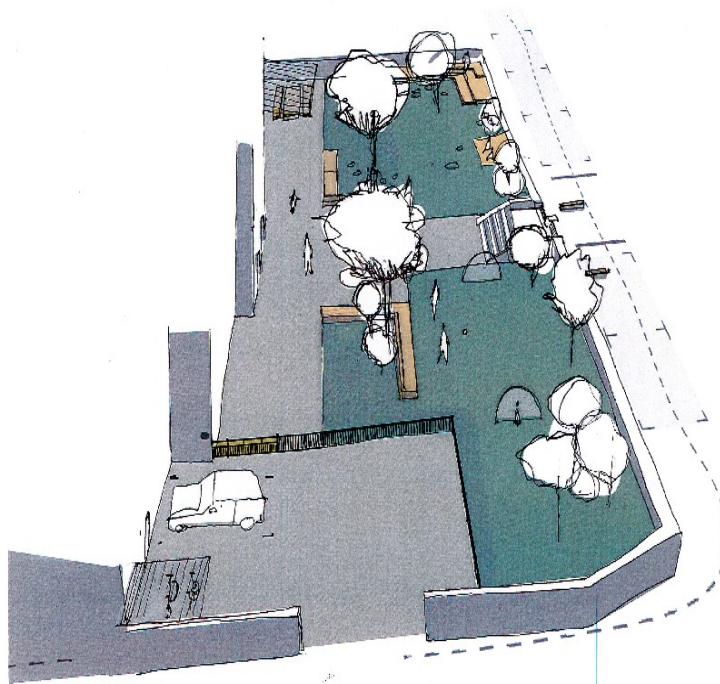
l'accès aux locaux de l'ancienne cantine, par les associations (voir page suivante)

Planning des travaux

- Démarrage des travaux : automne 2024

- Fin des travaux : été 2025

Ce projet d'un montant de 93 000 € HT a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 20 décembre 2023 qui a également donné son accord pour que soient déposés les dossiers de demandes de subvention à l'Etat et au Conseil départemental à hauteur de 80 % du montant HT.



Esquisse du futur parvis du bâtiment de la mairie

Maison des associations ou local pour les associations ?

Nous vous avons informé dans les précédents bulletins du projet de construction d'une maison des associations à la Parade, sur la parcelle incluant le terrain de basket.

Nous sommes malheureusement conduits à renoncer à ce projet.

D'une part en effet et malgré l'intention des chasseurs de s'impliquer massivement à sa construction, le chiffrage définitif des travaux dépasse le budget prévisionnel de 75 000 € HT. Et d'autre part, ce projet n'atteint pas le niveau d'acceptabilité escompté.

A défaut, un projet de « substitution » hébergé dans les locaux de l'ancienne cantine scolaire, désaffectée en 2013 pour des questions de non conformité a été présenté aux associations de la commune.

Portant sur la mise à disposition :

- de 2 salles de 25 m² chacune contigües, l'une disposant d'un coin cuisine, l'autre de chaises et de tables pour les réunions ou les casse-croûtes. Le tout assorti de placards pouvant permettre le stockage de 1ère nécessité.
- de 2 caves dont l'une pouvant être réaménagée en « laboratoire » pour le traitement du gibier prélevé par les chasseurs,
- d'un vaste couloir desservant ces espaces et abritant des toilettes.

L'accès de ce local se faisant par l'arrière du bâtiment de la mairie, en occultant une partie de la cour de récréation.

Ce projet estimé à 30 000 € HT a rencontré l'adhésion des Champs de Lys, du Co-

mité des fêtes, de l'association des parents d'élèves et de l'association « Echandelys-terre de jeux ».

Ont été soulignés, la proximité immédiate de la salle des fêtes, la réaffectation de locaux non occupés et le moindre coût pour les finances de la commune.

Toutefois, la Société de chasse estimant que ce lieu n'était pas optimal pour le développement de ses activités n'a pas souhaité s'associer à ce projet.

Du coup, les travaux à entreprendre seront moindres et estimés à 20 000 € HT, essentiellement consacrés aux mises aux normes de sécurité et d'accessibilité

Le conseil municipal du 20 décembre 2023 a donné son accord pour que soient déposés les dossiers de demandes de subvention à l'Etat et au Conseil départemental à hauteur de 70 % du montant HT.



Les locaux de l'ancienne cantine s'ouvrent sur le rez de jardin du bâtiment de la mairie

Baptême du feu pour notre nouvel agent !



Grégory Verne, notre nouvel agent communal en poste depuis novembre 2023, n'a pas mis longtemps pour découvrir les lourdes responsabilités qui lui incombent.

Confronté aux importantes chutes de neige qui se sont abattues sur notre région, il a dû en effet très vite s'adapter aux délicates techniques du déneigement.

Coaché par Pierre Faure, 2^{ème} adjoint, secondé par Jean-Pierre Recoque et bénéficiant des conseils de Marcel Dutour à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, nul doute que Grégory saura très vite acquérir l'expérience et l'autonomie de ses illustres prédécesseurs.

NB : Rappelons ici que lors d'un 1^{er} passage entre 4h30 et 8h 30, le déneigement vise à la sécurisation du ramassage scolaire pour le lycée, le collège et l'école. Les passages suivants en matinée et journée ayant pour but, de permettre l'accès à chaque habitation jusqu'en limite de propriété.

Téléphonie mobile, internet..... ça va bouger !

La fin du réseau cuivre

L'Etat a mis récemment en ligne le site Internet : treshautdebit.gouv.fr, afin d'accompagner les usagers, les entreprises et les élus dans la transition du cuivre vers le Très Haut Débit grâce à la fibre optique, et ainsi les informer sur les démarches à suivre dans le cadre de l'arrêt des services de téléphonie fixe sur cuivre et Internet DSL.

Ce site permettra notamment aux usagers de vérifier, via un module de recherche, l'échéance à laquelle ils seront concernés par la fermeture du réseau cuivre.

Pour rappel, la fermeture du réseau cuivre se fera progressivement jusqu'en 2030, en commençant par les communes où la fibre est la plus déployée et où le nombre d'abonnés au réseau cuivre est le plus fiable.

L'avancée du déploiement de la fibre

Dans un courrier récent adressé aux Maires, Michel Sauvade, Vice-Président du Conseil départemental en charge du Numérique, nous informe :

-que le programme de déploiement de la fibre optique grand public entre dans sa phase de généralisation avec pour objectif d'apporter ce réseau sur l'ensemble des territoires puydômois pour la fin de l'année 2025.

-qu'afin de calibrer les travaux restant à réaliser, le groupement industriel titulaire va effectuer, commune par commune, un recensement des constructions à rendre raccordables. Ce recensement concernera aussi bien les communes partiellement couvertes que celles où le réseau est encore absent.

-que les maires seront prochainement contactés par un technicien **pour conduire**

l'inventaire des logements et entreprises présents, ou en projets, sur leur commune.

Michel Sauvade précise d'autre part :

-que, le programme d'installation de la fibre optique grand public est, depuis 2013, assuré, hors métropole clermontoise et ville de Riom, par la Région et le Département et piloté par la Régie Auvergne Numérique. Toute l'information sur le projet est consultable sur le site Internet <https://www.auvergne-numerique.fr>

-qu'à ce jour le réseau de fibre optique est disponible pour plus de 175 000 locaux soit près de 80% des constructions du Puy-de-Dôme. Cette phase de généralisation concernera près de 50 000 locaux sur plus de 160 communes d'ici la fin de l'année 2025.



Très bientôt, l'antenne relais de Deux-Frères

La neige a contraint l'entreprise en charge des fondations et du massif en béton destiné à supporter l'antenne-relais, à différer ses travaux de quelques jours. Une fois le béton coulé et sec, sera édifiée l'antenne de 24 m de haut. On peut raisonnablement supposer que ces travaux seront achevés en mars 2024.

Il restera aux opérateurs à installer les équipements nécessaires pour la mettre en fonctionnement.

Si tout se passe comme prévu, la téléphonie mobile et l'Internet devraient connaître avant l'été une amélioration considérable, et notamment sur le Bourg, qui rappelons-le, constitue le cœur de cible de cette implantation

Les secrets d'un chef

A l'occasion des 20 ans de la chorale du Comité des fêtes, Hugues Séon son chef de chœur emblématique, se confie à notre journal

« Après 9 belles années passées à Egliseneuve des Liards, et suite à ma rencontre avec Marie Ange, il m'a paru évident que les collines du Livradois étaient le lieu idéal pour « nidifier »

Voir nos futurs enfants grandir au milieu des arbres était une priorité pour nous. Malgré notre souhait d'habiter une maison perdue au milieu des bois, c'est au Moulin de Géry que nous avons trouvé notre bonheur. Le potentiel de la maison et la gentillesse de nos voisins nous ont convaincus que notre choix était le bon. C'est ici que je me suis découvert maçon, menuisier... bref, toutes ces activités que je n'avais jamais pratiquées avant et qui abîment les mains d'un guitariste !

C'est donc avec des mains calleuses que je me suis vu proposer le rôle de chef de chœur dans la chorale d'Echandelys. Rôle que j'ai accepté sans hésiter. En tant que musicien passionné par les voix, voici qu'on me donnait une équipe de Cal-las et de Pavarotti à entraîner. Quelle aubaine !

Et c'est avec cet attelage cosmopolite (un minimum de 4 nationalités représentées : Angleterre, Pays Bas, France et Afrique du Sud) que nous prenons plaisir à animer, année après année depuis 19 ans, les veillées de Noël qui sont maintenant devenues traditionnelles.

C'est dans la joie et la bonne humeur (parfois dans les grincements de dents, incontournables quand on est un tantinet exigeant !) et assisté de mon ami Cees Breuer à la contrebasse, devenu indispensable, que j'espère poursuivre cette belle aventure humaine encore longtemps . »



Un temps pour tondre, un autre pour être au calme !



Alors que se sont calmés le bruit des tondeuses et l'ardeur de leurs pilotes, rien ne vaut un peu de recul pour faire un point sur la lutte contre les bruits de voisinage.

La référence en la matière est l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Auvergne en date du 26 avril 1991 et son modificatif en date du 26 juillet 1994.

Ces deux arrêtés sont facilement accessibles sur Internet, mais à défaut, il est utile d'en rappeler l'article 5 :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures
- Les samedis de 9 heures à 19 heures
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures »

Et rappelez-vous, qu'au-delà des arrêtés qui obligent et imposent, rien ne vaut le dialogue et un peu de bons sens.

Grande stabilité des chiffres de la population

L'Insee vient de nous transmettre les chiffres relatifs aux populations légales de notre commune, tels qu'ils ressortent du recensement de la population : chiffres qui restent stables sur ces 10 dernières années.

Population municipale : 249

Population comptée à part : 11

Population totale : 260

Pour info : la population municipale de notre commune comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend les personnes séjournant en maison de retraite, les personnes majeures de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.

Ces nouvelles populations légales authentifiées par décret, sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024, se substituant aux populations légales millésimées 2020.



Les brèves

Recensement citoyen :

Vous avez 16 ans, pensez à votre démarche de recensement citoyen. Vous pouvez le faire auprès de votre mairie de résidence ou en ligne en créant votre compte sur [Service-public.fr](https://service-public.fr). Ce recensement vous permettra d'être inscrit sur les listes électorales et être convoqué à la journée défense et citoyenneté.

Elections :

Les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin 2024. Vous avez jusqu'au 03 mai 2024 pour vous inscrire auprès de la mairie ou jusqu'au 01 mai 2024 pour vous inscrire en ligne sur le site service-public.fr

Photos :

Nous souhaitons créer un album photos de notre commune. Vous pouvez nous aider en envoyant les photos de vos villages ou du Bourg à l'adresse mail de la commune : echandelys.mairie@wanadoo.fr

Parution du bulletin municipal :

Le bulletin municipal paraîtra désormais 2 fois par an, en Janvier et en Juillet. Les personnes qui souhaitent le recevoir en format numérique voudront bien le signaler par mail à echandelys.mairie@wanadoo.fr

Pensez maison des services

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? La Maison de Services vous informe et vous aide dans vos démarches administratives en ligne : permis de conduire, carte grise, impôts, retraite, actualisation pôle emploi, RSA, prime d'activité, allocations logement ou familiales, etc.

Un ordinateur est aussi mis à votre disposition pour effectuer vos démarches administratives en autonomie.

Permanences les jeudis à Saint Germain l'Herm – 9h30-12h30//13h30-16h – Route de la Chaise Dieu 63630 Saint Germain l'Herm – 04.73.82.90.35

Permanences les lundis à Fournols – 9h30-12h//13h-16 – Rue de la Poste 63980 Fournols – 04.73.95.23.44

Il y a bien une vie après Le relais...

Comme vous l'avez remarqué en ce début d'année, le Relais de la Fontaine est à nouveau fermé.

Les « Sébastiens » n'ont pas souhaité poursuivre leur activité en ce lieu. Voici maintenant 2 ans et demi qu'ils s'étaient installés à Echandelys. Nous avons apprécié leur gentillesse et leur cuisine, ils se sont investis dans notre commune, en particulier pour le repas de la fête patronale, la fête de la musique, la fête des lumières etc..

Ils vont s'installer au chalet à La Foresterie. Sébastien Maurin va continuer son activité de coiffure pour le moment à domicile, il souhaite ouvrir son salon dans la maison Paradot à côté de la bascule. Sébastien Drapeau continuera une activité de traiteur en prenant appui sur la cuisine du Pierlou. Ils restent donc au Pays.

Côté mairie, nous faisons tout pour retrouver un nouveau gérant. La tâche n'est pas aisée et la réussite dans cette activité

assez difficile, car cela demande beaucoup d'investissement pour un salaire pas toujours à la hauteur des attentes.

Nous avons néanmoins des approches pour la reprise, qui nous l'espérons ne se fera pas trop attendre. On compte encore beaucoup sur la présence et la participation de chacun pour faire vivre notre Relais, poumon de la vie du Bourg et de notre commune.



Repas des aînés en décembre 2023

Agenda des manifestations

Repas des bénévoles ayant participé à la finale des rallyes automobiles, en mars (date à définir avec les associations)

Concours de belote, samedi 09 mars à 20h 30 à la salle des fêtes, organisé par les Champs de Lys

Le marché aux plantes, courant mai (la date reste encore à définir)

Soirées jeux, avec ETJ63 de 17h30 à 23 h le 1er dimanche et le 3ème vendredi du mois à la salle des fêtes ou au Relais de la fontaine, dès qu'il sera ré-ouvert.

Etat civil

Décès :

Le 30 novembre 2023 de Jean Louis BRUGERE de Lospeux, à l'âge de 64 ans

Le 23 décembre 2023 de Isobel STEWART , épouse Blane, du Bourg, à l'âge de 89 ans

Le 27 décembre 2023 de Eliane PICARLE, épouse Meyronninc de Cébazat, à l'âge de 86 ans

Le 13 janvier 2024 de Geneviève JAYLET, épouse DOMBRAY, à l'âge de 90 ans.



Le Noël du RPI à Condat

Illuminations à Echandelys



Ouverture du secrétariat au public :

Les lundis et jeudis de 9h à 12h

Permanences du maire :

Les lundis et jeudis de 10h à 12h

et le samedi matin sur rendez-vous



Mairie

Le Bourg

63980 Echandelys

Tel : 04 73 72 10 67

Mail : echandelys.mairie@wanadoo.fr

Directeur de publication : Christian Heux

Réalisation et rédaction : Nathalie Claude, Yvette Renaudias

Parution : 2 fois par an

Diffusion gratuite sur la commune

IPNS